



FORMATION ACCOMPAGNANT EN VOL

100 % PRIS EN CHARGE POUR LES FEMMES - 2026

Parce que notre fédération se construit avec celles et ceux qui partagent la passion du vol, la FFPLUM fait de la féminisation et de l'accessibilité de l'ULM un enjeu majeur. Afin de renforcer la sécurité en vol et de favoriser l'accès à la pratique des féminines, la FFPLUM facilite l'accès à la Formation Accompagnant en Vol (FAV) **du 1er novembre 2026 au 1er février 2027.**

Avec FAV 1 et 2, les passagers réguliers acquièrent les connaissances et réflexes nécessaires pour contribuer à la sécurité du vol en cas d'incapacité du pilote.

Au-delà de cette formation, les FAV constituent une première immersion dans l'univers du pilotage et une porte d'entrée vers de futurs parcours de pilote.

Le programme proposé constitue une trame de référence. Les items présentés doivent idéalement être respectés, mais les instructeurs peuvent proposer des adaptations ou des compléments en fonction de leur expérience et des spécificités locales. Toute proposition peut être adressée à ffplum@ffplum.org avec l'objet « FAV ».

FAV 1 & 2 est accessible à tous et, dans cette campagne, la prise en charge intégrale est réservée aux femmes.

L'AIDE FÉDÉRALE SPÉCIFIQUE EN 2026

Dans le cadre de sa politique de féminisation, la FFPLUM met en place un dispositif d'aide destiné à encourager l'accès des femmes aux formations FAV. La fédération prend en charge **100%** du coût de la formation FAV 1 et/ou FAV 2, dans la limite de l'enveloppe disponible. **Attention le nombre de places est limité.**

→ POUR QUI ?

- Les femmes non-pilotes ;
- Dès 15 ans (avec autorisation parentale pour les mineures) ;
- Conjointes, proches ou accompagnatrices : le dispositif s'adresse à toutes celles qui souhaitent mieux comprendre l'environnement aéronautique et contribuer à la sécurité des vols.

→ PAR QUI ?

Ces formations courtes et pragmatiques sont dispensées à la demande par tout instructeur licencié et qualifié dans la classe d'ULM concernée, au sein d'une structure affiliée à la FFPLUM.

→ QUAND ?

L'aide concerne les formations réalisées du 1er novembre au 1er février 2026. Les demandes doivent être déposées au plus tard le 15 décembre 2026.

→ COMMENT ?

Les demandes d'aide sont déposées via un formulaire accessible sur la page [Formation Accompagnant en Vol](#) du site fédéral. Ce formulaire précise les pièces à fournir et les modalités de versement de l'aide. Une photo et un retour d'expérience seront demandés en fin de parcours afin de recevoir l'aide.

La licence FFPLUM est obligatoire pour bénéficier du dispositif. Une réduction de 50 % sur la licence FFPLUM des primo-licenciées est accordée jusqu'au 31 décembre 2026.

Lien du site fédéral > ffplum.fr

La Formation Accompagnant en Vol ne constitue ni un brevet, ni une licence de pilote, ni une autorisation de vol en autonomie. Elle permet uniquement d'acquérir des compétences de sécurité pour faire face à une situation d'urgence résultant de l'incapacité du pilote.



FORMATION ACCOMPAGNANT EN VOL #1



Objectif : être capable, lors d'un vol où **le pilote a une défaillance**, de suivre une **check-list « Urgence Accompagnant en Vol »** et de réaliser les actions suivantes.

Niveau I

Durée : ½ journée

Vol de 15 à 45 min

Estimation Coût : 150€

Contenu de la leçon : savoir suivre la procédure de la check-list et **identifier les différents éléments** à bord :

Puissance / Bobines / Poignée de parachute / Commande de vol / Anémomètre (badin) / PTT si possible



MISE EN SITUATION AU SOL

Amphi cabine : le pilote subit un malaise et tombe sur le manche.

- 1° Identifier la nature de l'incapacité du pilote.
- 2° Tenir une trajectoire et une altitude constantes, ouvrir les aérateurs ou le casque intégral du pilote. En cabine fermée (monoxyde de carbone), parler au pilote et l'hydrater éventuellement, s'il est conscient.
- 3° Stimuler le pilote en lui parlant et en le faisant bouger.



LE PILOTE RESTE DANS L'INCAPACITÉ

Diriger l'ULM à l'aide des commandes de vol vers une zone propice : champ ou espace bien dégagé de tout obstacle.

- 1° **Couper le moteur** : clé de contact sur OFF ou magnétos abaissés sur OFF.
- 2° **Tirer le parachute de sécurité** (poignée rouge).
- 3° **Lancer un appel de détresse** à la radio en appuyant sur le PTT.

MESSAGE DE DÉTRESSE

« **Mayday, Mayday, Mayday** du F-JXXX, position approximative de l'ULM. J'ai déclenché le parachute de sécurité suite à un malaise du pilote, je demande de l'aide en urgence. » Puis **écouter attentivement la réponse en relâchant le PTT.**



191

URGENCE AÉRO

Mise en situation au sol, après l'atterrissage :

- > ouvrir une porte et évacuer le pilote ;
- > Simuler l'appel au numéro d'urgence aéro **191** avec un téléphone portable ;
- > Simuler l'utilisation de la balise ELT ou PLB si l'équipement est à bord.

Lors de cette formation, l'accompagnant en vol devra savoir utiliser le PTT de la radio, modifier une trajectoire avec les commandes de vol, couper le moteur et tirer le parachute de sécurité. Des simulations au sol seront réalisées directement sur les différents ULM, afin de le familiariser avec le matériel et les procédures.

Séance en vol, en place passager, de 15 à 45 minutes : faire tenir les commandes de vol, savoir modifier une trajectoire et lire une vitesse sur l'anémomètre ou badin, identifier une zone propice au déclenchement du parachute de sécurité, et lancer un appel de détresse avec le PTT si l'équipement le permet depuis la place passager.

La Formation Accompagnant en vol n'est pas un brevet, ni une licence de pilote.

Elle permet simplement de démystifier la complexité du pilotage, de faire participer les accompagnants et ainsi accroître la sécurité des vols.

FORMATION ACCOMPAGNANT EN VOL # 2



Objectif : Être capable, lors d'un vol où le pilote a une défaillance, de diriger l'ULM jusqu'à un terrain, puis de s'y poser en sécurité pour les occupants même si ULM subit des dégâts matériels durant l'atterrissage. Être capable de lancer un appel de détresse et d'utiliser le parachute de sécurité si l'ULM en dispose.

Niveau 2

Durée de la formation : 5 séances

Estimation Coût : 300€

ULM sans dispositif du parachute de sécurité ou selon le niveau de l'accompagnant de vol.

La formation se donne en place passager et ne débouche pas sur une licence de pilote.

Certaines séances peuvent être complétées par du simulateur.



MISE EN SITUATION AU SOL LORS D'UN AMPHI CABINE.

Le pilote subi un malaise et tombe sur le manche.

- 1° Identifier la nature de l'incapacité du pilote.
- 2° Tenir une trajectoire et une altitude constante ouvrir les aérateurs ou le casque intégral du pilote.
Si l'ULM est équipé d'une cabine fermée (monoxyde de carbone), parler au pilote et éventuellement l'hydrater.
- 3° Stimuler le pilote en lui parlant et en le faisant bouger.

1

LEÇON N°1 – LES BASES DU PILOTAGE

Objectif leçon : L'accompagnant en vol devra être capable de nommer les commandes, les instruments et maîtriser le pilotage de base avec altitude ± 300 pieds et caps $\pm 20^\circ$.

SOL

- › Principes de vol, Aérodynamique de base
- › **Les commandes :** ailerons, plan fixe/profondeur, palonniers, volets / rotor / barre de contrôle en fonction des différentes classe ULM.
À quoi elles servent et comment elles sont commandées.
- › **Les mécanismes de contrôle :** Commande de puissance, direction, freins, commande de volets.
À quoi ils servent et comment ils sont commandés.
- › **Instruments de vol :** Anémomètre/Badin, Altimètre, Variomètre, Compas, GPS
- › **Instruments Moteur :** Compte tours, Jauge carburant.

VOL

- › Prévol : À quoi sert-elle ? (pas d'action pour l'accompagnant en vol)
- › Démarrage moteur (instructeur)
- › Roulage (accompagnant en vol) virage, arrêt frein.
- › Point fixe et décollage (instructeur)
- › Décollage (pas d'action de l'accompagnant en vol)
- › Les 4 phases du vol de base (accompagnant en vol) : Maintien et changement d'altitude, virages, montée, descente.

La Formation Accompagnant de vol n'est pas un brevet, ni une licence de pilote.

Elle permet simplement de démystifier la complexité du pilotage, de faire participer les accompagnants et ainsi accroître la sécurité des vols.

2

LEÇON N°2 – NAVIGATION

Objectif leçon : L'accompagnant en vol devra être capable :

- de nommer les commandes et les instruments
- de maîtriser le pilotage de base avec altitude ± 200 pieds et caps $\pm 10^\circ$ - d'intercepter des axes.

SOL

- › Navigation, lecture de carte, symbolique, base de la navigation, effets du vent sur la trajectoire

VOL

- › Prévol, démarrage moteur : **Instructeur**
- › Roulage : **Accompagnant en vol**
- › Point fixe, essais moteur, décollage : **Instructeur**
- › Révision base pilotage, prises de cap : **Accompagnant en vol**
- › Fonctionnement des systèmes : **Instructeur**
- › Retour au sol : **Instructeur + Accompagnant en vol**

3

LEÇON 3 – COMMUNICATION

Objectif leçon : Familiarisation avec les communications aviation, l'accompagnant en vol devra être capable de déclarer une urgence à la radio.

SOL

- › L'instructeur joue le rôle du contrôleur
- › Pratique des communications avec des tours de contrôle
- › Révision cartes aéronautiques.

VOL

- › **Aspects pratiques des communications :**
 - Suivre une route et intercepter un cap pour se rendre sur un aérodrome.
 - Mise en œuvre VHF (radio permettant de communiquer avec l'extérieur)
- › Retour au sol : **Instructeur + accompagnant en vol**

4

LEÇON N°4 DÉCOLLAGE ET RETOUR AU SOL (REITERER AU MINIMUM DEUX FOIS CETTE LEÇON)

Objectif leçon : Maîtriser le retour au sol

SOL

- › Retour en direction d'un aérodrome ou d'un terrain en campagne.
- › Le circuit standard sur aérodrome ou une basse ULM.
- › L'accompagnant en vol doit être capable de faire une approche directe (pas de tour de piste).

VOL

- › Révisions pilotage de base pour l'accompagnant en vol, décollage (instructeur) et retour au sol (instructeur + accompagnant en vol)
- › Faire pratiquer plusieurs approches durant cette séance et début d'arrondi.



191

Séance supplémentaire au sol :

Procédure évacuation machine ; Appel Urgence Aéro 191 ; Si la situation est trop dégradée en vol pour la conduite des trajectoires par l'accompagnant en vol, rappel sur la procédure « Utilisation du parachute » si l'ULM en est équipé.

Cette leçon 4 est à réitérer si nécessaire.